

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : FINANCES LOCALES

Sous matière : SUBVENTIONS

**OBJET : REHABILITATION
DE LA PISTE
D'ATHLETISME ET DU
TERRAIN STABILISE DU
COMPLEXE PIERRE DE
COUBERTIN -
APPROBATION DU
PROGRAMME DE
L'OPERATION ET
DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL EN
DATE DU : 28 MAI 2024

AFFICHAGE EN DATE
DU : 28 MAI 2024

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE
DU **07 JUIN 2024**

Séance du Conseil Municipal du lundi 3 juin 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,
Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni
ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine
CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA
CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER,
Audrey GAIANI.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne GUILHEM,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Javier DE LA CASA,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Absents excusés : Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra
KUFEL, Gérard MONDRAGON, Christian WINTERHALTER.

Secrétaire : Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le complexe sportif Pierre de Coubertin occupe une place centrale dans la commune avec une piscine, un gymnase un court de tennis couvert, trois courts extérieurs, un terrain engazonné avec une maison des sports, mais aussi une piste d'athlétisme ainsi qu'un terrain stabilisé.

Aujourd'hui la piste d'athlétisme ne répond pas aux normes fédérales et nécessite des travaux importants afin de permettre notamment au club d'athlétisme et au club de triathlon d'organiser des compétitions.

Par ailleurs le terrain stabilisé est utilisé pour certaines séances d'entraînement par le club de rugby (ROC). Une réhabilitation pourrait également permettre son utilisation par le club de foot (COC).

En outre cinq écoles primaires et trois collèges totalisant 800 écoliers et 1 100 collégiens utilisent régulièrement les infrastructures du complexe de Coubertin.

Au regard du nombre de pratiquants généré par les établissements scolaires, les associations mais aussi de la croissance d'une manière générale de la population, il devient nécessaire d'effectuer une réhabilitation complète de la piste d'athlétisme et du terrain stabilisé.

Le projet inclut la construction d'une piste polyvalente en tartan répondant aux normes départementales, offrant un anneau de longueur 333,33 mètres, de 5 à 6 couloirs de minimum 1 mètre et une ligne droite de 130 mètres. Cette piste sera entourée d'ateliers d'athlétisme spécialisés, comprenant des installations pour le saut à la perche, le saut en hauteur et en longueur, le triple saut, le lancer de javelot, le lancer de poids, ainsi qu'une cage pour le lancer de disque et de marteau.

Le terrain de football / rugby central en stabilisé existant sera remplacé par du synthétique, ce qui offrira la possibilité de s'entraîner et de jouer toute l'année, indépendamment des conditions météorologiques, point essentiel pour le développement des sports d'extérieur.

De plus, l'utilisation de surfaces synthétiques permettra une consommation réduite d'eau par rapport aux terrains traditionnels, ce qui s'alignera parfaitement avec les objectifs écologiques du contrat de relance et de transition écologique (CRTE). En intégrant cette innovation dans notre projet de réhabilitation, la ville pourra non seulement encourager la pratique du rugby et du football, mais également promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement, contribuant ainsi à la durabilité de notre installation sportive.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble du projet s'élève à 1 482 498.00 € HT et qu'il peut être financé par l'agence nationale du Sport, le Conseil Départemental, le conseil régional et l'état.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le plan de financement ci-dessous et de solliciter les subventions les plus hautes possibles

DEPENSES		RECETTES		
	MONTANT HT		MONTANT	TAUX %
Réhabilitation de la piste d'athlétisme et du terrain stabilisé	1482 498.00	ANS (Agence Nationale du Sport)	296 500.00	20.00
		CONSEIL REGIONAL	296 500.00	20.00
		ETAT (DSIL)	296 500.00	20.00
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	148 249.00	10.00
		VILLE DE CASTELNAUDARY	444 749.00	30.00
TOTAL	1 482 498.00	TOTAL	1 482 498.00	100.00

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le programme de la réhabilitation de la piste d'athlétisme et du terrain stabilisé du stade Pierre de Coubertin.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus hautes possibles auprès de l'Agence Nationale du Sport, du Conseil Départemental, du Conseil régional, et de l'Etat.

PRECISE que les crédits seront pris sur l'opération 9012 budget 2024

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 03 juin 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le **07 JUIN 2024**

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **06 JUIN 2024**

Par publication le : **07 JUIN 2024**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le **07 JUIN 2024**

ID : 011-211100763-20240603-DB2024127-DE

